### COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 09 Novembre (09/11/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT ABSENTS:**

M. Aïzen ABOUA, Conseillers Municipaux.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

CASTELSARRASIN - 82

# 03 – 09 Novembre 2016 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: Mme ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison de la réorganisation de services ; aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Nbre 1	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
	Après avis CT	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	25 :00	15-11-2017	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	21 :00
1	01-01-2017	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	35 :00	01-01-2017	Assistant de conservation du patrimoine	35 :00
1	01-01-2017	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	32 :00	01-01-2017	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	35 :00
				01-01-2017	Agent social 2 <sup>ème</sup> classe	35 :00
				01-02-2017	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	35 :00

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;
- ✓ Vu la demande de réduction du temps de travail présentée par un agent du service de l'environnement;
- ✓ Vu l'avis du Comité Technique du 8 novembre 2016;
- ✓ Vu la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un emploi permanent au service Enfance;
- ✓ Vu la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet au service Enfance;
- √ Vu la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet au service Patrimoine ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES), décide :

- d'APPROUVER les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- d'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme Moissac le 14 novembre 2016 Le Maire.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :